M. Granet disparaît, bien que l'objet de la discussion soit toujours la critique de son administration.

M. de Lamarzelle. — Quelle que soit la valeur de ces explications il est de mon devoir de protester énergiquement contre ces revirements qu'on n'avait pas le droit d'opérer sans l'autorisation du parlement (Applaudissements à droite.)

Il y aurait encore bien d'autres abus à signaler. En 1888, un jugement condamne M. Dreyfus à payer une somme de 75,000 fr. pour enregistrement d'un acte. De plus l'administration de l'enregistrement exigea une amende de 75,000 fr. L'amende fut restituée à M. Dreyfus et plus tard M. Dauphin étant ministre des finances restitua à M. Dreyfus les 75,000 fr. versés à titre de droit.

La cour des comptes déclare que cette restitution constitue un excès de pouvoir.

Le ministre en est donc responsable. (Très bien à droite).

L'administration, dit-on, réclame cette somme à la société Dreyfus laquelle refuse de la rembourser. Y a-t-il une loi qui place les ministres au-dessus de la loi elle-même. (Vifs applaudissements à droite).

M. Antoine Perrier. — L'administration de l'enregistrement a intenté une instance aux frères Dreyfus, qui ont été condamnés à verser la somme de 75,000 francs, et la lui ont, en effet, versée le 4 février dernier.

Les dépenses de la République peuvent être quelquefois engagées avec liberté, mais ces finances sont administrées avec autant de netteté que sous les autres régimes.

L'effet de cette tirade longuement préparée est manqué.

Une douzaine de députés à peine applaudissent.

L'ensemble du projet portant règlement définitif du budget de l'exercice de 1886 est adopté à l'unanimité de 365 votants.

La Chambre adopte sans débat, à l'unanimité de 343 votants, le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1887 et, à l'unanimité de 364 voix, le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1888.

LES ACCIDENTS INDUSTRIELS

et l'assurance obligatoire

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet et des propositions de loi concernant les responsabilités des accidents de l'industrie et de l'organisation de l'assurance obligatoire.

La Chambre s'est arrêtée à l'article 4 ainsi conçu : « Lorsqu'un accident occasionne une incapacité partielle de travail, l'indemnité est attribuée à la victime dans la proportion de la capacité de travail conservée. »

M. Dron. — J'ai présenté à cet article un amendement aux termes duquel quand l'accident occasionne une incapacité permanente de travail la pension viagère sera égale à la moitié du salaire annuel. En cas d'incapacité partielle l'indemnité sera de un quart.

MM. Floquet et Jules Roche ont demandé un procédé de réglementation des accidents et leur classification en catégories. L'industrie tout entière partage leur manière de voir.

Je crois que mon amendement répond à ce besoin.

M. Maurice Jourde. — La commission prie la Chambre de pas adopter cet amendement. En matière d'incapacité de travail, la base la plus juste consiste à payer à l'ouvrier la diminution du travail qui résulte de l'accident. La classification proposée par M. Dron laisse place à des injustices que la commission veut éviter.

L'amendement présenté par M. Dron est mis aux voix par scrutin public.

Votants 511, majorité absolue 256, pour 26, contre 485.

L'amendement est repoussé. (Explosion de rires.)

L'article 4 est adopté.

La Chambre adopte sans débat l'article 5 qui détermine les conditions du règlement de l'indemnité.

M. le Président. — L'article 5 est ainsi conçu : « Lorsque l'accident est suivi de mort, l'indemnité comprend : 1° 20 fois le salaire quotidien à titre de frais et funéraires. Cette somme ne peut dépasser 400 francs; elle est avancée par le chef de l'entreprise qui est remboursé par la circonscription.

« Une rente viagère égale à 30 0/0 du salaire annuel est accordée aux conjoints survivants ; Une rente de 50 0/0 sur le salaire est accordée à l'enfant, s'il n'y en n'a qu'un et de 25, 35 et 40 0/0 s'il y en a 2, 3 ou 4 au plus. Si la victime est célibataire une rente viagère est accordée aux parents à sa charge.»

La Chambre remplace le premier paragraphe de l'article 6 par le texte d'un amendement de M. Goujon qui fixe cette indemnité à 400 fr.

Un amendement de M. Goujon demandant que le conjoint qui se remarie soit déchu de son droit et que la quotité à lui affectée soit reportée sur la tête de ses enfants, est repoussé.

L'ensemble de l'article 6 est adopté.

M. le Président. — L'article 7 dit que les ayants-droit d'un ouvrier étranger qui, lors de l'accident, n'avaient pas de résidence en France, ne sont admis à bénéficier des dispositions précédentes que s'ils justifient que, dans le pays d'origine de la victime, les français jouissent de cet avantage sans condition de résidence.

M. de Ramel. — J'ai présenté à cet article un amendement tendant à ajouter un deuxième paragraphe ainsi conçu :

« Toutefois, les indemnités auxquelles ils pourraient avoir droit, seront, en tous cas, liquidées et comprises dans la répartition annuelle entre les chefs de l'entreprise. Le montant en sera versé à la réserve de la caisse et ne sera payé aux ayants-droit de l'ouvrier étranger que s'ils remplissent les conditions du précédent paragraphe. »

L'article 7 est adopté.

La Chambre adopte l'article 8 qui fixe les frais médicaux et pharmaceutiques que doivent supporter les chefs d'entreprise dans les accidents entraînant une incapacité de travail de plus de trois jours et les conditions de versements de cette indemnité. Elle adopte à l'article 8, l'article additionnel suivant, soutenu par M. Dron : « Si le blessé choisit lui-même son médecin, le patron n'a à le payer que jusqu'à concurrence de 150 fr.

L'article 9 qui interdit le cumul des indemnités est adopté.

La Chambre adopte l'article 10, qui stipule que les caisses de secours seront établies suivant les lois relatives aux caisses de secours mutuels et syndicats professionnels et l'article 11 qui détermine les salaires servant de base à la fixation des indemnités.

L'article 12 relatif aux conditions de déclaration de l'accident, l'article 13 qui fait intervenir le maire et le juge de paix dans cette déclaration et les articles 14 et 15 qui déterminent les formalités de l'enquête sont adoptés.

Sur l'article 16, relatif aux pénalités qui frappent les chefs d'industrie contrevenant aux dispositions de l'article 12, M. Grousset dépose un amendement tendant à l'application pure et simple de l'article 471 du code pénal qui punit d'une amende de 5 à 15 francs les contraventions aux règlements d'administration publique.

Cet amendement est repoussé. L'article 16 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 h. 10.

SENAT

Séance du lundi 5 juin

Présidence de M. Challemel-Lacour, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Poursuites contre un sénateur

Conformément aux conclusions du rapport de M. Lacombe, le Sénat repousse la demande en autorisation de poursuites déposée par un particulier contre M. Guichard.

Les sociétés par actions

M. Thévenet dépose son rapport sur le projet de loi sur les sociétés par actions.

Le régime des boissons

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la réforme du régime des boissons.

M. Catusse, directeur des contributions indirectes, est nommé commissaire du gouvernement.

M. Bisseuil parle contre le projet, ainsi que MM. Trouvenet, Martel, Bocher.

La séance est levée à 6 h. 40.

DÉLAI DE TRANSPORT DES MARCHANDISES

A PETITE VITESSE

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser à MM. les inspecteurs du contrôle des Compagnies de chemins de fer, la circulaire suivante :

« J'ai soumis au Comité consultatif des chemins de fer les résultats des études auxquelles avait donné lieu, de la part du service du contrôle, la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'accélérer le transport des marchandises à petite vitesse, en étendant à toutes les lignes le délai de vingt-quatre heures par 200 kilomètres qui n'est actuellement applicable que sur les lignes principales. Le Comité a pensé qu'à moins de modifier les conditions d'exploitation des lignes à faible trafic, qui n'ont pas de service de nuit, sur lesquelles les trains de marchandises ne circulent qu'en petit nombre, il serait peut-être difficile d'appliquer partout le délai de vingt-quatre heures par 200 kilomètres.

« Je n'insisterai donc pas sur ce point, quant à présent.

« Mais, en renoncant momentanément à unifier les délais, l'administration ne saurait renoncer à améliorer un état de choses qui ne répond certainement pas aux exigences de notre état social ; car plus que jamais, le temps équivaut à de l'argent et la rapidité des transports constitue un facteur essentiel de la prospérité industrielle et commerciale des états.

« Or, si l'on considère qu'aux délais déjà excessifs du cahier des charges s'ajoutent pour la plus grande partie des transports, les délais supplémentaires stipulés par les tarifs spéciaux, ont été amené à reconnaître que le commerce et l'industrie ne bénéficient pas, en France, de tous les avantages que devrait leur procurer l'établissement de nos voies ferrées.

» C'est pourquoi le comité a émis le vœu que les délais stipulés dans les tarifs spéciaux soient abrégés autant que possible, notamment en ce qui concerne le transport des animaux, et je vous prie de vouloir bien, pour préparer la réalisation de ce vœu, inviter MM. les inspecteurs de l'exploitation commerciale à passer en revue les tarifs spéciaux de la Compagnie dont le contrôle vous est confié et examiner si les délais supplémentaires que stipulent ces tarifs sont vraiment indispensables et ne pourraient être diminués.

» De leur côté, MM. les ingénieurs du contrôle devront étudier de très près l'organisation de la marche des trains employés au transport des marchandises à petite vitesse, et rechercher notamment s'il ne serait pas possible de diminuer la fréquence et la durée des stationnements de ces trains. Peut-être suffirait-il, dans bien des cas, de serrer quelque peu la marche des trains et d'en améliorer les correspondances, pour rendre possible l'adoption des délais réduits que les Compagnies n'ont pas cru pouvoir accepter.

» Je vous serai obligé de m'adresser aussitôt que possible, après y avoir joint vos observations et avis, les rapports de MM. les ingénieurs du contrôle et de MM. les inspecteurs de l'exploitation commerciale.

» Recevez, etc. »

NOUVELLES DU JOUR

La date des prochaines élections

Paris, 5 juin. — Il nous revient que l'un de ces derniers jours M. Dupuy aurait dit dans son cabinet au ministère de l'intérieur.

« Si mes projets se réalisent, les élections générales auront lieu le 20 août. »

On avait déjà parlé de cette date mais il ne manquait à cette nouvelle que la confirmation ci-dessus qui nous vient de bonne source.

Il est vrai que les projets de M. Dupuy pourraient bien ne pas se réaliser, car si nous en croyons les rumeurs circulant ce soir dans les cercles politiques, l'interpellation annoncée sur la politique générale servira de prétexte à une attaque à fond de train contre le cabinet par toutes les forces constansistes.

La candidature de M. Constans à Vienne

Paris, 5 juin. — On lit dans le *Courrier du Soir* :

« Notre correspondant grenoblois nous signale le bruit persistant de la candidature de M. Constans à Vienne, dans l'Isère, en remplacement de M. Lombard, député sortant, républicain modéré, qui ne se représenterait pas aux élections générales.

» Vienne, ville manufacturière, compte un assez grand nombre de socialistes. »

Le *Courrier du Soir* rattache au bruit de la candidature Constans l'annonce que l'ancien ministre prononcera le 14 juillet un discours politique à Vienne.

Une lettre du Conseil national du Parti ouvrier français aux démocrates socialistes allemands.

Paris, 5 janvier. — Le conseil national du parti ouvrier adresse aux démocrates socialistes allemands une lettre où il déclare suivre anxieusement les peripéties du combat électoral. «Votre victoire, dit cette lettre, blessera mortellement le parti militaire qui, par l'annexion, a foulé aux pieds l'intérêt de l'Allemagne et de la France.

»Elle signifiera que le peuple allemand peut remplacer les armées par les milices nationales.

« Vive l'internationale ! »

Ce document est signé Paul Lafargue et Jules Guesde.

Un voyage de M. Carnot en Belgique

Paris, 5 juin. — Le *Journal* reçoit de Bruxelles la dépêche suivante :

« Des pourparlers sont engagés entre Paris et Bruxelles, à propos du voyage projeté de M. Carnot en Belgique. Si l'acceptation de M. Carnot devient définitive, le Président de la République retournera une invitation officielle de Léopold II ».

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 5 juin. — M. Georges Berry demande la réintégration des sœurs à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital Saint-Louis. Cette proposition provoque une vive discussion.

M. Binder demande la réintégration des sœurs à l'hôpital Beaujon.

Finalement, le conseil vote par 49 voix contre 44 une proposition de M. Navarre invitant le préfet de la Seine à solliciter du gouvernement un décret en bonne et due forme autorisant l'administration de l'assistance publique à laïciser l'hôpital Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu.

Une proposition complémentaire de M. Deschamps, demandant des crédits pour subvenir à l'œuvre de la laïcisation, est renvoyée à la 5e commission.

M. Vaillant adresse à M. Lozé, préfet de police, un long réquisitoire au sujet des incidents qui se sont passés devant la Bourse du travail le 1er mai dernier et particulièrement de ce qu'il appelle les violences policières.

Il demande un ordre du jour de blâme pour tous ceux, dit-il, qui, depuis le ministre de l'intérieur jusqu'au dernier des agents ont pris part à ces provocations.

M. Lozé fait observer que les manifestations du 1er mai n'ont jamais été du goût de la population ouvrière et [illegible] de Paris. Il déniait qu'une pierre ait été lancée [illegible] sous la Bourse du travail et proteste contre les exclamations des agents, [illegible] telles que celle-ci : « Nous nous f... pas mal [illegible] des conseillers municipaux. »

M. Vaillant demande en terminant un ordre du jour de blâme [illegible]

M. Lozé, préfet de police, essaie de répondre en [illegible] rant que ses agents ont été outrés par les provocations qui leur ont été adressées.

M. Vaillant, dit-il, en substance ayant trouvé la Bourse du travail fermée le 1er mai, résolut de manifester au dehors.

C'était son droit, font observer les socialistes. Cette attitude de M. Vaillant et ses amis, a provoqué des désordres parmi la foule qui a proposé d'enfoncer les portes de la Bourse du Travail. Mais un tumulte indescriptible couvre ses paroles : on se dispute, on échange quelques horions, et dans la tribune du public, les manifestations, cris, sont si violents, que le président est obligé de menacer la tribune d'évacuation.

Après de longues minutes où l'on ne perçoit que des hurlements, M. Weber, un nouveau venu, demande la parole et s'adresse en ces termes au préfet de police : « Vous essayez de nous faire sortir de l'Hôtel-de-Ville, c'est vous qui en sortirez ».

Après avoir entendu successivement MM. Weber et Chausse qui appuient les arguments de M. Vaillant, le conseil passe à l'examen des propositions qui lui sont soumises.

Une proposition de M. Georges Berry demande au conseil de passer à l'ordre du jour pur et simple, qui est repoussé.

M. Berthaut invite ses collègues à briser toutes relations avec la préfecture de police.

M. A. Laurent combat cette proposition.

Finalement le conseil adopte par 48 voix contre 17 un ordre du jour de M. Champoudry qui est ainsi conçu : «Le conseil s'appuyant sur les témoignages de témoins oculaires et sur les considérants du jugement du 3 juin constate les procédés arbitraires et les brutalités de la police dans la journée du 1er mai, revendique plus que jamais le droit pour Paris d'organiser comme les autres villes sa police municipale et décide de cesser tout rapport avec la préfecture de police.»

A l'issue de la séance du conseil municipal, le nouveau bureau, MM. Humbert, président, Musel, vice-président, Bernard, Gros, Herbieu, secrétaires, Maury, syndic, se sont rendus à l'Elysée où ils ont été reçus par le président de la République.

Le Conseil d'administration du canal de Suez

Paris, 5 juin. — Ce n'est qu'après l'arrêt de la Cour de cassation sur les pourvois du Panama que le Conseil d'administration du canal de Suez, qui doit être complété demain par l'élection d'un certain nombre de membres, se réunira pour procéder à l'élection de son président.

Sauf combinaisons, trois candidatures se trouveront en présence : celles de MM. Guichard, vice-président, actuellement président intérimaire, Waddington, soutenu par le contingent anglais, et Léon Say qui a l'appui de la haute banque.

Un garçon de recettes disparu avec 250,000 francs

Paris, 5 juin. — Le nommé Joseph Marcy, garçon de recettes de la Société générale a disparu emportant 250,000 f., montant de ses encaissements. Son signalement est donné à toutes les frontières. On est certain qu'il a quitté Paris.

Fin de la grève des ouvriers boulangers à Bordeaux

Bordeaux, 5 juin. — La grève des ouvriers boulangers est terminée. Le travail reprendra ce soir dans toutes les boulangeries.

La nouvelle municipalité de Toulon

Toulon, 5 juin. — Le conseil municipal s'est réuni ce soir pour procéder à l'élection de la nouvelle municipalité en remplacement de l'ancienne démissionnaire.

M. Prosper Ferrero, ancien correcteur d'imprimerie a été nommé maire. Tous les élus sont de nuance socialiste ouvrière. C'est la troisième municipalité nommée depuis 1892.

Les obsèques des victimes de l'accident du polygone de Nîmes

Nîmes, 5 juin. — Parmi les assistants on remarquait M. de Bernis, camarade de promotion de M. de Luppé, le préfet du Gard, la municipalité, le clergé au complet, la magistrature, etc.

Les honneurs étaient rendus par des détachements des régiments d'artillerie et du 163e de ligne.

Quelques paroles d'adieu qui ont produit une profonde émotion ont été prononcées à la gare par le général Marcillon, le colonel Caillot et quelques autres officiers, camarades des victimes.

Après ces discours, il s'est produit une scène simple et touchante. Le frère de M. de Luppé s'est avancé vers le frère de M. Gallois et lui a serré la main en pleurant. « C'est en se serrant la main que nos frères ont été frappés a dit M. de Luppé. Permettez-moi, Monsieur, de renouveler devant ce cercueil cette poignée de main qui nous unit dans la même douleur. »

Cette triste cérémonie a vivement impressionné toute l'assistance.

Les deux corps ont été dirigés, ce soir, celui de M. de Luppé sur sa propriété d'Agennais, près de Marmande, et celui de M. Gallois sur Béthune où habite sa famille.

Le rendement des impôts

Paris, 5 juin. — L'administration des finances vient de déposer le rendement des impôts des revenus indirects pendant le mois de mai 1893.

Les résultats accusent une moins-value de 6,092,000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution 17,307,000 par rapport à la période correspondante de 1892.

Par rapport aux évaluations budgétaires il y a une plus value sur les sucres de 1,034,000 fr. et une moins value porté sur l'enregistrement 1,236,000.

Les douanes 6,230,000 francs par rapport au mois de mai 1892. Il y a augmentation sur les sucres de 129,000 francs, et diminution sur l'enregistrement de 5,673,000 francs, les douanes 8,886,000 francs.

Une exécution capitale

Oran, 5 juin. — Un indigène qui avait assassiné le 24 septembre le jeunes Gimènes, a été exécuté ce matin à 4 heures à Sebdon.

Le condamné avait demandé a être fusillé. On a été obligé de le porter pendant les 100 mètres qui séparaient la prison de la guillotine et devant cette dernière, l'indigène a opposé une vive résistance. On a dû le coucher sur la bascule.

Un duel

Paris, 5 juin. — L'affaire Baudin n'est pas terminée. A la suite de violents articles publiés dans *Germinal*, contre les officiers qui ont déposé dans l'affaire Baudin, un duel à l'épée aura lieu demain entre MM. Girault Richard, l'auteur des articles et M. le lieutenant Salles, un des officiers particulièrement visés.

Un discours du Chancelier d'Autriche

Vienne, 5 juin. — Le comte Kalnoky a prononcé aujourd'hui devant la commission du budget de la délégation autrichienne un important discours sur le budget des affaires étrangères. Nous relevons les passages suivants.

» Je ne veux pas faire une déclaration sensationnelle, je veux simplement exprimer une impression qui n'est pas basée sur des évènements à déterminer, mais un sentiment mal aisé à définir, qui, heureusement, prend de plus en plus racine dans l'Europe entière.

» En ce qui concerne la Russie, je ne puis faire autrement, étant donnée l'importance particulière de cette puissance de répéter que nos relations avec elle, avec son souverain, sont très délicates, et que j'espère que cette situation se maintiendra. »

Après le discours de M. Kalnoky, la délégation a voté un ordre du jour de confiance et a adopté sans modification le budget des affaires étrangères.

Les scandales des banques italiennes

Rome, 5 juin. — M. Cucincello déclare qu'il a pris dans la caisse le 7 janvier dernier, en une seule fois 2,450,000 livres ce dont il assume l'entière responsabilité en disculpant le caissier.

Il remit à ce dernier 37,000 livres pour solder une dette de la Banque romaine, et il livra le reste le lendemain à une personne qu'il refuse de nommer, préférant être accusé de vol plutôt que de lâcheté. Cette personne devait lui restituer la somme le 11 janvier au soir.

Le budget des cultes

Paris, 5 juin. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre le projet de budget des cultes pour 1894.

Il est inférieur de 56.000 fr. à celui de 1893 : cette diminution provient, jusqu'à concurrence de 50.000 fr. de la prévision des extinctions de canonicats rétribués, et, pour 6.000 fr., de la suppression d'un chapitre III *bis* (impression de documents relatifs aux Congrégations religieuses).

La comparaison des indemnités allouées aux curés et vicaires avec celle des traitements des ministres des cultes non catholiques est intéressante.

On y trouve 1 curé (celui de la cathédrale de Paris), à 2,400 fr. 67 curés de cathédrale à 1,600 fr.; 85 curés à 1,600 et 1,500 fr. 2,529 curés à 1,300 francs et 1,200 fr. 1,050 desservants à 1,200 fr., 1,755 à 1,200 fr., 4,627 à 1,100 fr., 4,500 à 1,000 fr., 18,170 à 900 fr.; 700 vicaires à 450 fr.

Les cultes protestants possèdent :

Les cavinistes, 12 pasteurs à 3000 fr., 108 à 2200 fr., 96 à 2000 fr., 420 à 1800; les luthériens, 10 pasteurs à 3000 fr., 5 à 2200 fr., 4 à 2000 fr., 43 à 1800.

De plus, alors que toutes les bourses des séminaires catholiques ont été supprimées, le séminaire protestant de Paris se voit attribuer 14,000 fr. et celui de Montauban 12,000 fr. de frais d'administration.

De son côté, le culte israélite compte :

1 grand rabbin à 12000 fr., 1 à 5000 fr., 8 à 4000 fr., 4 rabbins à 2500 fr., 2 à 2100 fr., 3 à 2000 fr., 1 à 1950 fr. 5 à 1900 fr., 3 à 1850 fr., 6 à 1750 fr., ministres officiants à 2000 fr., 12 à 1000 fr., 1 à 900 fr., 2 à 700 fr., 5 à 600 fr.

Le séminaire israélite reçoit 22000 francs.

Le conseil municipal de Saint-Denis

Saint-Denis, 5 juin. — Le conseil municipal de Saint-Denis a porté plainte au parquet contre le *Journal de Saint-Denis* qu'il accuse d'injures à la municipalité dans son article commentant la fameuse bagarre à l'église de cette ville.

Le parquet a résolu de poursuivre, pour injures publiques, M. Grante, rédacteur en chef de ce journal.

Celui-ci comparaîtra le 15 juin devant la Cour d'assises de la Seine.

Cette attitude du Parquet de la Seine dans cette affaire est vivement commentée au Palais de justice.

Une interpellation

Paris, 5 juin. — Il est plus que jamais certain qu'une interpellation va être adressée au gouvernement sur sa politique générale.

M. Guillemet qui se défend d'être l'interpellateur comme on l'avait annoncé disait dans les couloirs : Elle est plus que jamais indispensable.

Nous savons, d'autre part, que les amis de M. Constans se remuent dans un sens à peu près parallèle.

En attendant, pour faire une niche à M. Dupuy, ils avaient eu l'idée d'ouvrir une souscription à un franc qui aurait payé l'amende de M. Baudin.

Un nouveau groupe sénatorial

Paris, 5 juin. — Un nouveau groupe ouvert à toutes les opinions vient de se fonder au Sénat, il porte le nom de « Groupe des intérêts maritimes » et compte à l'heure actuelle 80 membres environ. Son bureau est ainsi constitué : Président, M. Boilez; vice-présidents, MM. Vellen, Audren de Kerdrel, secrétaires, MM. de Casabianca, Lesueur, Waddington.

Incendie d'un théâtre

Nimes, 5 juin. — Cette nuit, vers une heure, un incendie s'est déclaré au théâtre de la Scala; la représentation s'était terminée à minuit.

L'incendie a commencé sous la scène et a gagné rapidement le théâtre entier qui, à cette heure, malgré la promptitude des secours, n'est plus qu'un vaste brasier.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Les dégâts, qui dépassent 100,000 francs, sont couverts par une Compagnie d'assurances.

Ce théâtre avait déjà brûlé, il y a une dizaine d'années, dans les mêmes conditions.

Le krack du Havre

Le Havre, 6 juin. — M. Schwob, le négociant récemment mis en arrestation, vient d'être relâché sans caution et sans conditions.

Le scandale des banques italiennes

Rome, 5 juin. — M. Giolitti a avoué à la commission parlementaire qu'il avait reçu 60,000 fr. de la banque romaine mais il a ajouté que cette somme n'a pas été employée pour les élections.

L'enquête fait constater que les 60,000 fr. n'ont été remboursés que le lendemain de l'interpellation de M. Calafanni qui provoqua la découverte des libéralités de la banque romaine.

Les insurgés en Espagne

Saint-Sébastien, 5 juin. — Vingt mille personnes ont pris part à la manifestation d'hier à Pampelune.

Les bandes insurgées activement poursuivies se sont rencontrées avec des troupes de cavalerie à Araiz. Les insurgés ont perdu trois hommes, ils se sont dirigés vers Batzan pour gagner la frontière.

Le tsar et le sultan

Vienne, 5 juin. — On mande de Constantinople à la *Correspondance politique* que l'empereur de Russie a fait présent au Sultan d'un album contenant la reproduction artistique de tous les navires de la flotte russe de la mer Noire. C'est ce qu'on peut appeler un cadeau utile.

Un incendie dans une mine en Amérique Les victimes

New-York, 5 juin. — Une dépêche Eaglepars annonce qu'un incendie a éclaté dans une houillière de Fuanté dans le Mexique, exploitée par la compagnie du chemin de fer national du Mexique. Sur 60 mineurs qui se trouvaient dans la mine, 34 seulement ont pu être sauvés. On craint que les autres n'aient péri.

Les courses de Longchamps

Paris, 5 juin. — Prix des Champs-Elysées : 1er, Kaizak; 2e, Tyran; 3e, Rhéa. — Prix du Cèdre : 1er, Tournesol; 2e, Plaisir; 3e, Œdipe. — Prix d'Escoville : 1er, Perdi, can; 2e, Saint-Ferjeux; 3e, Fitz-Roya. — Prix d'Hos : 1er, Galette; 2e, Genovraye; 3e, Sahel. — Prix de Fay : Marly a couru seul. — Prix de Satory : 1er, Vertige; 2e, Jupon, 3e, Barbillon.

L'exposition d'Anvers

Bruxelles, 5 juin. — La France vient de décider qu'elle ne prendrait pas part officiellement à la prochaine Exposition universelle d'Anvers.

On considère ici cette décision comme une réponse directe au gouvernement belge qui, en 1889, n'a pas voulu que la Belgique prît une part officielle à l'Exposition de Paris.

Il est probable que l'attitude prise par la France amènera plusieurs autres grandes puissances européennes à fair de même, ce qui causera un grave préjudice à l'exposition projetée.

Les scandales de Panama. — Les pourvois

Paris, 5 juin. — Le bruit court au palais que la cour de cassation accepterait la thèse que n'a pas admise la première chambre, dans l'affaire des pourvois du Panama.

Dans cette hypothèse, l'arrêt serait infirmé, les condamnés remis le soir même en liberté et l'affaire terminée.

Quant à M. Charles de Lesseps, il pourrait également être relaxé dès le lendemain, puisqu'il a purgé aujourd'hui, grâce à la réduction du quart à laquelle donne droit l'emprisonnement cellulaire, la peine que lui infligea la cour d'assises de la Seine lors du procès pour corruption.

Le pèlerinage de Notre Dame de Salut à Montmartre

Lundi matin à Montmartre, réunion très nombreuse et très brillante des œuvres de Notre-Dame de Salut, et compte-rendu du pèlerinage et du Congrès eucharistique par le R. P. Bailly, directeur du pèlerinage.

Comme à Dunkerque

Brest, 5 juin. — Les élections municipales de Treflez nécessitées par le récent arrêt du Conseil d'Etat annulant celles du 1er mai 1892 sous prétexte d'ingérence du clergé ont eu lieu hier. La municipalité conservatrice invalidée a été réélue intégralement.

Une explosion

Lunel, 5 juin. — Il y a un mois, un Frère avait trouvé dans la cour de l'établissement, un petit tube en cuivre de quatre centimètres de longueur qu'il avait déposé, sans y prendre garde, dans un coin avec des débris de vieux fer.

Hier matin, ce tube étant tombé sous ses mains, il en grattait l'extrémité pour savoir ce qu'il contenait, quand une explosion formidable se produisit, lui enlevant trois doigts de la main gauche et lui faisant au visage des contusions graves.

Aucune trace de l'engin n'ayant été retrouvée, on se perd en conjectures.

Les élections en Allemagne

Berlin, 5 juin. — La pétition adressée à l'empereur réclamant l'abolition du suffrage universel sera lancée après les élections, si elles donnent une majorité hostile à la loi militaire.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit le passage suivant du discours d'un candidat socialiste :

« Si la France fait la guerre à l'Allemagne pour reprendre l'Alsace-Lorraine, nous autres, socialistes, nous trouvons cela juste. L'annexion de l'Alsace-Lorraine fut une injustice ; ces provinces appartiennent à la France ».

La *Neue Buerger Zeitung*, organe démocrate du Palatinat, représente les Prussiens comme des individus déchus moralement et physiquement, et se pliant sous le knout du Landrath. « Les Allemands ont un tempérament que ne peuvent avoir les Prussiens, nourris de pommes de terre et de harengs pourris, et saturés de schnaps ».

Un incident de la grève de Hull

Hull, 5 juin. — Un incendie s'est déclaré à bord d'un bateau de MM. Wilson et Cie, armateurs. Toute la cargaison a été avariée.

On se demande si cet incendie n'est pas dû à la malveillance, étant donnée la grève récente à laquelle la maison Wilson s'est trouvée mêlée.

Situation météorologique. — Roubaix, 6 juin. — Hauteur barométrique 770. Température : A sept heures du matin 11 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 19 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 17 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Parti ouvrier et le citoyen Brauquart. — Le comité central du Parti ouvrier de Roubaix a adressé au citoyen Branquart, la lettre suivante :

« Roubaix, le 3 juin 1893.

» Citoyen Branquart,

» Dans une lettre que vous avez adressée aux électeurs et qui a été rendue publique par la voie des journaux, vous avez donné votre démission de membre du Parti Ouvrier.

» Dans cette lettre perçaient des insinuations, sur lesquelles vous deviez des explications au comité central de la section roubaisienne à laquelle vous apparteniez.

» A la convocation qui vous fut adressée par elle, pour venir rendre compte de votre conduite, vous vous êtes dérobé, comme ne le fait jamais un homme de notre Parti.

» Nous n'espérions pas plus de vous.

» Nous acceptons cette démission qui, par esprit de discipline à notre parti — à laquelle vous prétendez vous soumettre — aurait dû être envoyée au comité central de la section locale, et non à des journaux, adversaires de tous nos intérêts.

» Mais le comité central, estimant que les électeurs de Roubaix ne vous ont élu conseiller municipal, que parce que vous étiez membre de notre Parti, considère, que vous n'avez plus le droit de vous dire le mandataire de vos électeurs, du jour où vous avez cessé d'y appartenir.

» En conséquence, il vous somme d'avoir à donner votre démission de conseiller municipal et, dans le cas, où vous ne vous conformeriez pas à cette décision, le comité verrait à prendre les mesures que comporte la situation.

» Pour le comité central du Parti ouvrier de la section roubaisienne et par son ordre,

» Le secrétaire :

» L. Bailleul. »

M. Olivier Branquart, nous prie d'insérer la lettre suivante, en réponse à celle que l'on vient de lire.

« Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*.

» J'ai l'honneur de vous faire parvenir cette lettre à l'effet de répondre un mot au comité central du Parti ouvrier, à propos de ma démission d'adjoint qu'il me somme de rendre.

» Je regrette infiniment d'être trop occupé pour l'instant pour donner les motifs de ma démission, mais qu'on se tranquilise, je les donnerai, soit par la voie des journaux, ou dans une réunion publique et contradictoire.

» En attendant, je pense bien de ne pas rendre de démission d'adjoint car je suis trop persuadé que j'aurais alors été dupe du tour que m'ont joué quelques soi-disant socialistes.

» Que les électeurs se rassurent bien sur mon compte, j'ai démissionné au Parti ouvrier pour des raisons valables, mais où je ne faillirai pas, c'est au Conseil municipal.

» C'est au pied du mur qu'on voit le maçon et j'attends impatiemment de m'y trouver, pour faire voir que quant au programme de Lyon qui nous a envoyés à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix je l'accepte toujours et de plus en plus

» J'ajoute en terminant que c'est précisément parce que je voulais le réaliser trop vite que les plus hauts placés du Parti ouvrier m'ont eu en haine par jalousie.

» En vous remerciant d'avance, Monsieur le Rédacteur, je vous envoie mes sincères salutations.

» O. Branquart,

» *adjoint au Maire de Roubaix.* »

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — La société artistique de Roubaix-Tourcoing organise sa dixième exposition des Beaux-Arts, qui se fera cette année à Roubaix, dans le Hall de la Société, rue de l'Alouette, et qui s'ouvrira le 17 septembre prochain.

La « Roubaisienne » au concours d'Arras. — Voici les résultats exacts du concours régional d'Arras, auquel notre société municipale de gymnastique vient de prendre part :

Division supérieure : Concours de section, 2e prix; concours d'ensemble sans engins, 1er prix; concours de pupilles, 1er prix.

Voici les points du concours de sections : la *Cambraisienne*, 124 points 25; la *Roubaisienne*, 123 points 50; l'*Etoile de Calais*, 122 points 25.

Concours de sauts à la perche. — 2e prix, René Brunin; 5e, Charles Dens; 7e, Vanhaelewyn; 8e, Gaillet; 9e, Lecomte.

Concours individuel artistique. — 9e prix, Lecomte; 11e, ex-æquo Rousset et Léon Hennebique; 12e, Charles Dens; 14e, ex-æquo Caillet et Leroy (d'Arras); 16e, René Brunin; 21e, Dunem; 29e. Henri Vergin; 30e, A. Dupureur; 32e, Mahieu et Hain (de la société Suisse de Paris); 39e, Demuynck et Germain; 40e Copman; 41e, Vanhaelewyn; 43e, Evrard; 44e, A. Lecomte

Par suite de la fréquence des concours de gymnastique, le comité de la *Roubaisienne* avait décidé, l'année dernière déjà, de ne demander de réception officielle que dans les cas de succès complet au concours de sections. Il n'y aura donc pas de réception cette année, bien que notre société municipale ait obtenu deux premiers prix dans les autres branches du concours.

La *Roubaisienne* nous prie de remercier les sociétés et les nombreux amis de la gymnastique qui lui ont envoyé leurs félicitations.

Les grèves. — Chez MM. Alphonse, Vernier et fils, fabricants, rue du Pays, la grève partielle est restée stationnaire, c'est-à-dire qu'aucune nouvelle rentrée n'a eu lieu dans la journée de lundi.

A la filature de laine de MM. Cavrois-Mahieu et fils, rue Montgolfier, la situation ne s'est pas modifiée.

En résumé, quatre-vingt-neuf grévistes pour ces deux établissements.

Un fils qui frappe son père. — Lundi, vers midi et demi, une pénible scène d'intérieur se déroulait chez M. L..., cabaretier, rue de la Fosse-aux-Chênes.

La famille était en train de prendre son repas avec les pensionnaires de la maison, et tout se passait dans le plus grand calme. Le fils aîné de M. L..., jeune homme de vingt-un ans, nommé Théodore, s'emporta soudain en injures grossières contre son père, et alla même jusqu'à le frapper, au point de lui faire plusieurs blessures à la tête.

Indignés de cette agression criminelle, que rien ne pouvait faire prévoir, les pensionnaires s'interposèrent pour mettre à la raison le jeune homme, qui paraissait être sous le coup de l'ivresse. Celui-ci se rua sur eux, et engagea une lutte désespérée, qui ne se termina que par l'intervention de la police.

Un agent l'emmenait au poste central, et le prisonnier le suivait assez docilement, quand, au milieu du chemin, il se rebella tout à coup, et le frappa au visage.

Le représentant de l'autorité dut avoir recours à deux de ses collègues, de service rue du Pays, pour venir à bout de sa résistance et le conduire à destination.

Un accident du travail. — Lundi matin, vers dix heures, un ouvrier, Joseph Groven, occupé aux magasins généraux et demeurant rue Daubenton, s'est démis l'épaule droite en portant une balle. Le malheureux a reçu aussitôt les soins de M. le docteur Largillière.

Un gamin qui promet. — Un jeune garçon, Paul Bouquet, âgé de neuf ans, demeurant à l'Allumette, à Croix, s'amusait, dimanche soir, à la ducasse du Moulin de Roubaix. Après quelques exercices à l'espagnolette, il remit au domestique du jeu, une somme de trois francs cinquante centimes.

Pris de soupçon, celui-ci